

2022

RAPPORT DE GESTION

→ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



SOMMAIRE

I.	DONNÉES JURIDIQUES	3
II.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	5
III.	LE GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL EN 2022	5
IV.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6
V.	FISCALITÉ	6
VI.	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022	7
VII.	SOMMES DISTRIBUÉES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES.....	9
VIII.	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	9
IX.	MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATS SOCIAUX	10
X.	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.....	11
XI.	PERSPECTIVES	11
XII.	RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	12

G A C M S A

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 1 241 034 904,00 euros
RCS STRASBOURG 352 475 529
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

I. DONNÉES JURIDIQUES

A. CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Président

M. Nicolas Théry

Vice – présidente

Mme Isabelle Pitto

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DE NORMANDIE

représentée par M. Stéphane François

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme Christelle Dantras

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE

représentée par Mme Isabelle Ogée

CAISSE DU CRÉDIT MUTUEL DU SUD EST

représentée par Mme Nathalie Noël

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ÎLE-DE-FRANCE

représentée par M. Raphaël Rebert

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Éric Petitgand

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MÉDITERRANÉEN

représentée par M. Maurice Zirnhelt

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Loïc Gaudin

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par M. Benoît Gamand

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Jean-Pierre Morin

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE

représentée par M. Marc Vaujany

CAISSE RÉGIONALE DE CREDIT MUTUEL ANJOU

représentée par Mme Laurence Carde

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

représenté par M. Éric Cotte

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

représentée par M. Dominique Bellemare

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par Mme Laurence Genet

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ-VIVARAIS

représentée par Mme Marie-Rose Moulin

B. DIRECTOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Président

M. Pierre Reichert

Membre

M. Daniel Baal

Membre

M. Nicolas Govillot

Membre

M. François Martin

Membre

Mme Isabelle Soubari

C. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS

représenté par M. Sébastien Arnault

Cabinet KPMG SA

représenté par M. Antoine Esquieu et M. Anthony Baillet

D. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce, la société est tenue de communiquer, dans le rapport de gestion, une déclaration de performance extra-financière (ci-après « DPEF ») dès lors que son chiffre d'affaires ou son bilan dépasse 100 millions d'euros et ses effectifs excèdent 500 salariés.

Le GACM SA étant intégré au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la DPEF est produite au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et intégrée dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Les informations en matière de taxonomie verte qui doivent être incluses dans les déclarations de performance extra-

financières (DPEF) publiées depuis le 1^{er} janvier 2022 en application du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sont également produites par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette application est en cohérence avec la question n°4 de la FAQ de la Commission Européenne concernant les obligations de communication des informations en matière de taxonomie verte.

Les travaux dans ce domaine sont menés par un groupe de travail constitué au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Le GACM SA met en œuvre les actions retenues en la matière.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cession de GACM España

Après plusieurs années de présence en Espagne, le GACM a décidé de poursuivre son développement prioritairement en France, en Belgique et demain en Allemagne pour accompagner la stratégie pays de sa maison-mère, Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Aussi, le 13 décembre 2022, le GACM et Axa Seguros Generales, S.A. de Seguros y Reaseguros (Axa Espagne) ont signé un accord en vue de la cession, sous réserve de l'obtention d'autorisations réglementaires, par GACM SA, de 100 % du capital de GACM España, à Axa Espagne. Le prix

de vente s'élève à 311,7 millions d'euros auquel pourra s'ajouter, sous conditions, un complément de prix d'un montant maximum de 20 millions d'euros. Ce projet de cession devrait être finalisé mi-2023.

Il est à noter que les contrats d'assurance des emprunteurs commercialisés par Cofidis Espagne sont exclus de cette opération. Ils feront l'objet d'un transfert préalable vers les sociétés ACM IARD SA et ACM Vie SA.

III. LE GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL EN 2022

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA) est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances dont l'activité principale consiste à acquérir et à gérer des participations, principalement dans des sociétés d'assurance et de réassurance. Le GACM SA n'a pas d'activité opérationnelle propre.

Le GACM SA est ainsi la société mère :

- des sociétés d'assurance vie :
 - ACM VIE SA (mixte) ;
 - North Europe Life Belgium (NELB) SA de droit belge ;
 - et International Crédit Mutuel Life (ICM LIFE) SA de droit luxembourgeois.
- des sociétés d'assurance non-vie :
 - ACM IARD SA ;
 - Sérénis Assurances SA ;
 - Partners Assurances SA de droit belge.
- de la société holding GACM España SA de droit espagnol ;
- de diverses sociétés de services telles que ACM COURTAGE SAS et ACM SERVICES SA.

Le GACM SA détient également des participations dans d'autres sociétés :

- 10,0 % du capital du groupe d'assurance canadien Desjardins ;
- 30,0 % du capital de la société d'assurance tunisienne Astree SA.

Les entités non capitalistiques, les Assurances du Crédit Mutuel Vie, société d'assurance mutuelle, et la MTRL, mutuelle du livre II du Code de la mutualité, sont liées par des conventions d'affiliation au GACM SA. Elles font partie intégrante du Groupe et sont incluses à ce titre dans les comptes consolidés du GACM SA.

IV. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat social de l'exercice 2022 s'établit à 412 millions d'euros, en baisse de 25,0 % par rapport à l'exercice précédent (549 millions d'euros).

(en millions d'euros)

	2022	2021	Var.	Var. (%)
Produits d'exploitation	-	4	- 4	- 100,0 %
Produits financiers	445	556	- 111	- 20,0 %
<i>dont produits financiers de participations</i>	444	555	- 111	- 20,1 %
<i>dont différences positives de change</i>	1	1	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-	n/a
Total des produits	445	560	- 115	- 20,6 %
Charges d'exploitation	9	6	2	37,7 %
Charges financières	29	5	24	x 5
<i>dont dotations aux amortissements et aux provisions</i>	14	-	14	n/a
<i>dont intérêts et charges assimilées</i>	14	3	11	x 4
<i>dont charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	-	2	- 2	- 100,0 %
<i>dont différences négatives de change</i>	1	-	1	n/a
Charges exceptionnelles	-	-	-	n/a
Impôts sur les bénéfices	- 4	-	- 4	n/a
Total des charges	34	12	22	191,1 %
Résultat net	412	549	- 137	- 25,0 %

Le résultat net social enregistre une diminution qui s'explique notamment par la baisse du revenu de dividende en provenance d'ACM VIE SA.

Par ailleurs, les charges financières ont progressé sensiblement, du fait de la dépréciation des titres de

participation dans la société PARTNERS ASSURANCES SA d'une part, et d'autre part en raison des charges d'intérêt sur la dette subordonnée émise en octobre 2021.

V. FISCALITÉ

Le GACM SA est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA ;
- ACM VIE SA ;
- ACM VIE SAM ;
- MTRL ;
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA ;
- ACM SERVICES SA ;
- ACM COURTAGE SAS ;

- EXPERTIZEN SAS ;
- FONCIÈRE MASSÉNA SA ;
- IMMOBILIÈRE ACM SAS.

Les dividendes perçus par le GACM sont exonérés à hauteur de 99 % de leur montant (distributions au sein du groupe d'intégration fiscale) ou de 95 % (régime mère-fille). Compte tenu du poids des dividendes dans le résultat net, le GACM SA enregistre ainsi au 31 décembre 2022 un produit net d'impôts sur les sociétés de 4 millions d'euros. L'impôt sur les sociétés au niveau du GACM SA tient par ailleurs compte des effets de l'intégration fiscale qui est réalisée à son niveau.

VI. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Détail du bilan actif

(en millions d'euros)

	2022	2021	% var
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations financières	4 161	4 169	- 0,2 %
Créances	47	12	288,0 %
Valeurs mobilières de placement	105	94	12,5 %
Disponibilités	-	-	- 4,3 %
Charges constatées d'avance	3	4	- 9,7 %
Prime de remboursement des obligations	2	2	- 9,7 %
Total	4 318	4 280	0,9 %

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

	2021	Affectation du résultat 2021	Autres mouvements 2022	2022
Capital	1 241	-	-	1 241
Prime de fusion	149	-	-	149
Prime d'apport	1 005	-	-	1 005
Réserve légale	124	-	-	124
Autres réserves	2	-	-	2
Report à nouveau	437	148	-	585
Résultat de l'exercice	549	- 549	412	412
Total des capitaux propres	3 507	- 400	412	3 518
Dividendes		400		

Analyse du Bilan

Au 31 décembre 2022, le total bilan s'établit à 4 318 millions d'euros (4 280 millions d'euros à fin 2021).

Les capitaux propres avant affectation s'élèvent à 3 518 millions d'euros contre 3 507 millions d'euros à fin 2021.

Le résultat de l'exercice 2021 de 549 millions d'euros a été distribué à hauteur de 400 millions d'euros, la part restante, soit 148 millions d'euros, a été affectée en report à nouveau.

Le montant net des immobilisations financières, dont la liste est donnée dans l'annexe aux comptes, est en baisse de 8 millions d'euros. Cette baisse est induite par la dépréciation de la participation dans la société PARTNERS ASSURANCES SA à hauteur de 14 millions d'euros. Le GACM SA a par ailleurs souscrit au capital des sociétés AUTO MOBILITE SERVICES SAS et de NEMO HEALTH SAS pour un montant global de 6 millions d'euros.

Les créances concernent notamment des positions issues de l'intégration fiscale pour 40 millions d'euros ainsi qu'un compte-courant d'associé pour 6 millions d'euros.

Le poste des valeurs mobilières de placement est composé d'OPCVM de trésorerie.

Engagements hors bilan

La société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 2 millions d'euros au titre de l'autorisation de découvert bancaire.

Au poste « engagements donnés » la société enregistre les engagements donnés à l'égard de tiers du GIE ACM pour un montant de 0,5 million d'euros. Pour chiffrer cet engagement, il a été considéré que chaque membre du GIE, retiendrait une fraction des dettes identique à sa part dans les charges de l'exercice remboursables au GIE.

Les délais de paiement clients et fournisseurs

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	-					2	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	360 000	-	50 400	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	-	3,51%	-	0,49%	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-						-					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	-						-					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 10 - Délais légaux: 60 jours fin de mois						- Délais contractuels : 0 jours - Délais légaux: 60 jours fin de mois					

VII. SOMMES DISTRIBUÉES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

(en euros)

Exercice		Dividende par action	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement	Nature du versement
2022	au titre de l'exercice 31/12/2021	5,00	400 333 840	-	en numéraire
2021	au titre de l'exercice 31/12/2020	-	-	-	n/a
	dividende exceptionnel	18,73	1 499 650 565	-	en numéraire
2020	au titre de l'exercice 31/12/2019	-	-	-	n/a

VIII. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Au 31 décembre 2022, le capital souscrit est composé de 80 066 768 actions de 15,50 euros chacune, de même catégorie et intégralement libérées, soit un capital total de 1 241 millions d'euros.

Les principaux actionnaires de la société au 31 décembre 2022 sont :

- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) : 50,0 % du capital ;
- le Crédit Industriel et Commercial (CIC) : 16,1 % du capital ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe : 10,2 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN : 7,4 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre-Ouest : 5,4 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan : 2,9 % du capital.

IX. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATS SOCIAUX

La composition du conseil de surveillance et du directoire au 31 décembre 2022 est présentée au sein du chapitre I.

Modifications survenues sur la composition du conseil de surveillance en 2022

La CRCM Nord Europe a désigné M. Benoit Gamand en qualité de représentant permanent à compter du 3 janvier 2022 en remplacement de M. Éric Charpentier.

La CRCM Midi Atlantique a désigné M. Marc Vaujany en qualité de représentant permanent à compter du 4 février 2022 en remplacement de M. Jean-Marc Mathioudakis.

Lors de l'assemblée générale du 10 mai 2022 la CRCM Anjou, représentée par Mme Laurence Carde, a été nommée en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de six ans.

La CCM Sud-Est a désigné Mme Nathalie Noël en qualité de représentante permanente à compter du 1^{er} juin 2022, en remplacement de M. Jean-Luc Robischung.

La FCM CEE a désigné Mme Laurence Genet en qualité de représentante permanente à compter du 1^{er} juin 2022, en remplacement de Mme Nathalie Noël.

Modifications survenues sur la composition du directoire en 2022

Néant.

Mandats des commissaires aux comptes

Cabinet KPMG SA, représenté par M. Antoine Esquieu et M. Anthony Baillet, nommé lors de l'assemblée générale du 3 mai 2017, pour une durée de six ans.

Mandataires sociaux

La liste des mandats et des fonctions exercées durant l'exercice par M. Pierre Reichert, président du directoire, M. Daniel Baal, M. Nicolas Govillot, M. François Martin et Mme Isabelle Soubari, membres du directoire, ainsi que par les membres du conseil de surveillance, est donnée en annexe.

MM. Pierre Reichert, Daniel Baal, Nicolas Govillot, François Martin ainsi que Mme Isabelle Soubari, n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature du GACM SA ou d'une autre société contrôlée par le GACM SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

La société GACM SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

Mouvement de gouvernance post-clôture

M. François Martin a démissionné de ses fonctions de membre du directoire à compter du 31 janvier 2023.

La CRCM Loire-Atlantique Centre-Ouest a désigné Mme Carole Le Moaligou en qualité de représentante permanente au sein du conseil de surveillance du GACM à compter du 2 février 2023, en remplacement de M. Dominique Bellemare.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 6 mai 2020, pour une durée de six ans.

X. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2022.

XI. PERSPECTIVES

2023, dernière année du plan stratégique Ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !

Les projets du GACM pour le plan stratégique 2019-2023 se sont inscrits dans celui de son actionnaire principal Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ont visé l'accroissement de l'équipement des clients bancaires, notamment en protection sociale et sur le segment des professionnels et des entreprises. Dans cet objectif, un ensemble d'offres d'assurance a été renouvelé sur la période.

Dans un contexte de forte instabilité économique et géopolitique, le GACM a pour objectif en 2023, en ligne avec le plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, d'apporter aux clients des réseaux bancaires, particuliers et entreprises, toujours plus de services.

En assurance non-vie, les principales actions sont les suivantes :

- Afin de compléter la gamme existante et répondre aux besoins spécifiques de la clientèle entreprise et agricole, un partenariat de co-assurance avec Allianz sera déployé en 2023 sur les contrats multirisques entreprise et agricole, dont l'assurance récolte.
- Sur le marché des particuliers, une nouvelle offre habitation plus couvrante sera lancée en 2023.
- En automobile, afin d'offrir une qualité de service toujours en amélioration, le GACM travaille sur de nouveaux services autour de la réparation et du maintien de la mobilité.
- Enfin, conformément à l'engagement pris par la profession en faveur du maintien du pouvoir d'achat, les hausses moyennes des primes des assurés seront inférieures à l'inflation pour les années 2022 et 2023.

En assurance vie et capitalisation, les projections économiques sur 2023 et plus spécifiquement la hausse du taux de rémunération du Livret A, créent une pression sur la rémunération de l'épargne à laquelle le GACM sera attentif

afin de préserver son niveau de collecte et limiter la dilution des rendements tout en soutenant le pouvoir d'achat de ses assurés.

Le GACM poursuivra également son déploiement à l'international et notamment en Allemagne. En 2023, des sociétés d'assurance seront créées et les dossiers de demandes d'agrément déposés auprès de l'autorité fédérale de supervision financière allemande (BAFIN).

En Belgique, l'activité se poursuivra pour les deux sociétés d'assurance, au travers du partenariat avec le réseau bancaire Beobank, et pour Partners Assurance également au travers de son réseau propre. Une nouvelle dynamique est insufflée en 2023 avec la modification de la marque des deux sociétés qui devient « ACM Insurance ». Le logo évolue également, de même que la dénomination sociale, avec respectivement ACM Belgium Life et ACM Belgium en substitution de « North Europe Life Belgium » et « Partners Assurance », exprimant davantage leur appartenance au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et à ses valeurs.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a annoncé début 2023 la création du dividende sociétal, mobilisant chaque année 15 % de son résultat net pour construire un monde plus durable et solidaire, en agissant sur 3 piliers : (1) investir dans un fonds à impact pour amplifier la transformation des modèles de production (50 % du dividende sociétal), (2) accompagner les clients et sociétaires au service du climat et de l'inclusion (35 %), et (3) soutenir de grands projets de solidarité et de préservation de l'environnement au plus près des territoires (15 %).

Le 2^{ème} pilier vise notamment à pérenniser sur la durée du futur plan stratégique la mise en place de services bancaires et assurantiels inclusifs, à l'image de la prime de relance mutualiste versée en 2020 par le GACM aux professionnels durant la crise sanitaire, ou encore de la suppression fin 2021 du questionnaire de santé pour les clients fidèles en assurance des emprunteurs. Le GACM aura un rôle à jouer dans la mise en œuvre de cet engagement mutualiste.

XII. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)

	2018	2019	2020	2021	2022
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 241	1 241	1 241	1 241	1 241
Nombre d'actions émises	80 066 768	80 066 768	80 066 768	80 066 768	80 066 768
Opérations et résultats de l'exercice					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	373	1 784	157	549	422
Impôts sur les bénéfices	4	7	- 1	-	- 4
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-	14
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	369	1 778	158	549	412
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,61	22,20	1,98	6,85	5,32
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,61	22,20	1,98	6,85	5,14
Dividende en euros attribué à chaque action (avant avoir fiscal)	23,50	-	-	18,73*	5,00

* dividende exceptionnel

Strasbourg, le 22 mars 2023